



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 23/05/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 mai 2016**

--- oOo ---

L'an deux mille seize, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS (a procuration pour Mme DARGELOSSE), M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. DUCASSE, M. BRUEY, Mme ULMANN, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, Mme GARRIDO, M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Etaient excusés : Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUERES), M. DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS), Mme THIEBLIN.

Un scrutin a eu lieu, Mme ULMANN Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C**Délibération n°5****DELIBERATION****Rapporteur : M. LAFOURCADE****Objet : Ville de TARTAS – Document Unique – Plan d'actions année 2016 - sur à avis du CHSCT et CT du 25 mai 2016**

Comme vous le savez la Commune de TARTAS, soucieuse de mettre en œuvre la politique de prévention et les règles en matière d'hygiène, sécurité et de santé des agents au travail, s'est engagée par délibération en date du 28 octobre 2015 dans les travaux du Document Unique.

Avec l'appui des services du CDG40, Pascal LAFOURCADE Conseiller délégué et la Direction générale ont mené pendant sept mois un travail dans les différents services de la collectivité avec tous les agents. Différentes réunions se sont tenues, par service, des entretiens individuels ont été menés, et un groupe de travail a été constitué avec une quinzaine d'agents, soit un agent sur trois de la collectivité. Les membres du CHSCT et du CT ont été associés à ces travaux. Une délibération du 17 février 2016 a fait un point d'étape. Ainsi, cette démarche avait notamment pour objectif d'évaluer les risques professionnels auxquels sont exposés les agents et de formaliser le document unique. Différents tableaux de bord ont été élaborés, tenant compte des fréquences ou de la gravité des risques permettant de dégager trois axes forts et des engagements sur les années 2016 et 2017 :

- **1) Des formations à mettre en place en appui du plan de formation existant de la commune.** Pour rappel, dès 2011, un peu plus de 271 jours de formation ont permis de répondre à des attentes dans les services, et d'élaborer des actions annuelles de formation pour maintenir une bonne qualité de service aux usagers tout en sécurisant les agents au quotidien.
- **2) La programmation de réunions d'information et de communication dans les services sur la période de Septembre à Novembre 2016** selon les étapes suivantes :

.../...



Début octobre : Présentation et restitution à l'ensemble des agents de la collectivité des travaux sur le document unique, compte rendu des travaux du CHSCT et du CT sur le document unique, engagements à moyen terme.

Fin octobre à Fin Novembre : tenue de groupes de travail par service, afin de faire des chiffrages pour des achats/matériels/travaux à lancer sur 2017

Réflexion et élaboration de fiches de procédure selon les missions par risque, ou agent, ou service. Implication des agents, chefs de service, et membres du CHSCT et CT.

Fin Novembre début décembre 2016 : synthèse des travaux pour mise en œuvre sur 2017.

- **3) Chiffrages, programmation, engagements.**

Outre des petits achats qui peuvent être réalisés pour répondre à certaines problématiques dès le deuxième semestre 2016, formalisation des propositions à prendre en compte dès le budget 2017 de la commune et les budgets suivants. (Ce travail est à mener entre septembre et décembre 2016). Enfin, conformément aux préconisations du Centre de Gestion qui accompagne nombre de communes, le CHSCT et CT sur proposition du groupe de travail a validé le principe d'un agent préventeur par service ; ainsi, en plus de l'agent existant au sein des services techniques, deux agents vont être nommés respectivement, un pour le service EASA et l'autre pour les services administratifs.

Au terme de réunions bimensuelles d'octobre 2015 à fin avril 2016, le comité de pilotage en date du 11 mai dernier, puis le CHSCT et CT le 18 mai en réunion préparatoire ont permis de recueillir différentes propositions et ont débattu.

Le Document unique est donc aujourd'hui finalisé avec les responsables et les agents de chaque service de la collectivité. Des propositions d'actions santé sécurité au travail ont été émises et présentées en CT et CHSCT dans la séance du 25 mai dernier.

Aussi, il est proposé à notre assemblée d'approuver le plan d'actions santé sécurité au travail 2016 découlant du document unique d'évaluation des risques professionnels et les engagements pour 2017, ainsi que la nomination d'un agent préventeur par service.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

APPROUVE le plan d'actions santé sécurité au travail 2016 découlant du document unique d'évaluation des risques professionnels et les engagements pour 2017, ainsi que la nomination d'un agent préventeur par service.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES